Montpellier : enlèvement et meurtre de Sofiane Perrin, de 22 ans à la perpétuité requis contre les principaux accusés

15/03/2021 à 16h07



Aux assises de l'Hérault à Montpellier, l'avocat général Jean-Marc Soriano a requis la perpétuité à l'encontre de Hicham El Moutaouakil, l'un des accusés de l'enlèvement et du meurtre de Sofiane Perrin, petit client et consommateur occasionnel. Pour les autres, des peines de 22 à 30 ans ont été requises. Les dealers le soupçonnaient d'avoir volé 15.000 euros au domicile d'un dealer.

5 hommes sont sur le banc des accusés. L'avocat général Jean-Marc Soriano commence son réquisitoire par Hicham El Moutaouakil et Adame Reghi. Ce sont les auteurs de coups, ce sont eux qui pendant 2 jours ont fait vivre l'enfer à Sofiane Perrin et son ami Edouard A. Ils sont sur les lieux et pouvaient arrêter à tout moment.

Leur « acharnement », à coups de batte de base-ball, de pied, de poing, de canon de fusil, a conduit à la mort de Sofiane, qui a succombé après 75 coups dont 25 à la tête sur un terrain vague près de Capestang (Hérault), a rappelé le magistrat.

Hicham El Moutaouakil, 37 ans, est un récidiviste, déjà condamné à deux reprises pour violences aggravées. Qualifié de danger pour la société, l'avocat général requiert contre lui la perpétuité. 22 ans de réclusion pour Adame Reghi.

Pour le commanditaire Anouar Taibi, c'est une peine de 30 ans de prison qui est requise contre lui. Bien qu'il n'était pas sur place, il est à l'origine de cette nuit sanglante. **Lui aussi est un récidiviste, condamné 22 fois entre 2006 et 2014.**

A l'évocation de son nom, Djamel Fellah s'emporte, se lève et traverse le box pour le quitter, son escorte s'interpose. Il sera finalement expulsé (pour la deuxième fois) par la présidente du tribunal. L'avocat général reprend : **Djamel Fellah a commis ces crimes alors qu'il était en libération conditionnelle. 30 ans de réclusion sont requis contre lui.**

Enfin, le dernier accusé Seif Taïbi est jugé pour un délit : ne pas avoir dénoncé et empêché ce crime bien qu'il n'y ait pas participé. **L'avocat général requiert une peine de deux ans de prison contre lui, notamment en raison de son long passé judiciaire.**

francetvinfo